



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°216

CIRCULAIRE CHIMIE

LE 18 Octobre 2011

La pénibilité sera compensée par des mini-pauses !

Suite de la suspension des négociations du 14 septembre 2011 par l'Union des Industries Chimiques (UIC), voir circulaire N° 214.

Le 12 octobre 2011 s'est tenue, à la demande de l'UIC, une relance des négociations sur la Pénibilité dans la branche Chimie. D'entrée de jeux, **l'UIC annonce ne pas avoir mandat pour réparer la Pénibilité** sous forme de départs anticipés ! Là, le décor est planté !

C'est à l'initiative de **FORCE OUVRIÈRE** que s'est tenue une réunion préparatoire interfédérale, dans le but de clarifier et réaffirmer les positions de chacun sur la Pénibilité « Prévention/Réparation ».

Lors de la dernière intersyndicale, tout le monde été d'accord pour imposer à l'UIC des garanties écrites en terme de Réparation, mais le changement d'orientation de certaines Organisations Syndicales aura finalement permis à l'UIC de dérouler son projet d'accord et de maintenir sa position dogmatique de **renvoyer la négociation de tout système de compensation au niveau des entreprises**, conduisant ainsi à l'accouchement d'un projet d'accord de branche vide de toutes substances compensatrices de la pénibilité subie par les travailleurs.

Concrètement, ce projet n'est que le reflet de la loi, n'apportant aucune amélioration pour compenser la Pénibilité au travail.

La Chambre Patronale, sans aucune volonté de négocier, renvoie donc systématiquement dans les entreprises la question essentielle de la Réparation, alors que ces mêmes entreprises attendent impatiemment de la branche un accord qui les exonérera de la pénalité de 1% de la masse salariale.





Conclusion :

Aucun droit supplémentaire ne sera inscrit concernant la Réparation, ni au niveau de la branche, ni au niveau des entreprises.

Dans ce simulacre de négociation, si certaines Organisations Syndicales faisaient encore semblant de rêver d'obtenir quelques acquis de compensation de la part des patrons de la branche, preuve est faite qu'il n'y aura rien sans rapport de force, pas le moindre jour de repos supplémentaire pour palier à la pénibilité en remplacement d'éventuels trimestres de départ anticipés !

Ah si... des mini pauses et de la luminothérapie pour les postés...

L'UIC proposera un « semblant » de nouveau projet d'accord lors de la prochaine réunion prévue le 03 novembre 2011.

Chacun appréciera les conséquences de « l'énorme contrepartie », promise en 2010 sur le conflit des retraites par le Ministre du Travail de l'époque M. WOERTH, *"d'ouvrir des négociations sur la Pénibilité dans les branches"*, **acceptée par « l'intersyndicale officielle *», contre** l'allongement des cotisations et de la durée au travail jusqu'à 62 ans.

Pour mémoire, la **CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE** avait proposé en 2010 un appel commun pour une grève générale interprofessionnelle de 24 heures, afin de faire échec à la contre réforme de la loi sur les retraites.

Grève générale refusée par l'intersyndicale officielle, qui a préféré organiser des grèves saute moutons dont on mesure aujourd'hui l'étendue des dégâts !

Que nous proposera cette intersyndicale officielle, quand, à la demande de Bruxelles, le Gouvernement légiférera encore une fois sur nos retraites en 2013 ???

**Composition de l'intersyndicale pendant le conflit des retraites : CGT – CFDT – CFTC – CGC – SUD – FSU – UNSA.*

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>